

ASSOCIATIONS

Les déclarations d'associations sont reçues par les services préfectoraux qui assurent leur transmission à la Direction des Journaux officiels. Elles sont publiées chaque semaine dans un numéro supplémentaire à l'édition des *Lois et Décrets du Journal officiel de la République française*.

Dans chaque numéro, les annonces sont classées par département et suivant l'objet de la déclaration :

- créations ;
- modifications ;
- dissolutions.

Les formulaires de « demande d'insertion » au *Journal officiel* sont tenus à la disposition des responsables de l'association à la préfecture ou à la sous-préfecture d'enregistrement de la déclaration. Ces imprimés, remplis selon les indications prescrites, sont remis ou retournés au service préfectoral qui se charge de la transmission de la demande d'insertion à la Direction des Journaux officiels.

Il est recommandé de dactylographier ou d'écrire très lisiblement l'annonce en respectant les zones prévues à cet effet.

Conformément au décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, la déclaration est rendue publique dans le délai d'un mois au moyen de l'insertion au *Journal officiel*. Après publication, la Direction des Journaux officiels adresse un exemplaire du *Journal officiel* gratuit et la facture du montant des frais d'insertion à la personne ayant effectué la déclaration et dont le nom et l'adresse figurent sur l'imprimé.

Une brochure n° 1068 intitulée « Associations, régime général », établie par les soins du ministère de l'intérieur, présente le statut juridique général des associations et propose notamment des modèles de statuts.

Elle est en vente à la Direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.

01 - AIN

Modifications

1 – Déclaration à la sous-préfecture de Belley. *Ancien titre* : ASSOCIATION LOGEMENT ET ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ET FAMILLES DE L'AIN. *Nouveau titre* : ALFA 3A – ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT, LA FORMATION ET L'ANIMATION, ACCUEILLIR, ASSOCIER, ACCOMPAGNER. *Siège social* : 79, avenue Roger-Salengro, 01500 Ambérieu-en-Bugey. *Date de la déclaration* : 23 décembre 2002.

2 – Déclaration à la sous-préfecture de Belley. CLUB KIWANIS D'AMBÉRIEU-EN-BUGEY PLAINE DE L'AIN. *Siège social* : chez M. Vollenweider (Patrice), 3, rue du Dépôt, 01500 Ambérieu-en-Bugey. *Transféré* ; *nouvelle adresse* : Ambotel, restaurant La Tourmaline, en Pragnat nord Z.I., 01500 Ambérieu-en-Bugey. *Date de la déclaration* : 23 décembre 2002.

Dissolutions

3 – Déclaration à la sous-préfecture de Gex. LES FILS DU TONNERRE, FRANCE ET SUISSE. *Siège social* : chez M. Baudoin (Laurent), 107, rue des Aubépines, 01170 Gex. *Date de la déclaration* : 8 novembre 2001.

4 – Déclaration à la sous-préfecture de Gex. ASSOCIATION POUR LA QUALITE DE LA VIE A LA DIAMANTERIE. *Siège social* : chez Mme Guiho (Josette), 48, rue de Genève, 01630 Saint-Genis-Pouilly. *Date de la déclaration* : 12 décembre 2002.

02 - AISNE

Créations

5 – Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE JEANTES. *Objet* : gérer le gibier et repeupler, limiter les prédateurs, réprimer le braconnage. *Siège social* : mairie, 02140 Jeantes. *Date de la déclaration* : 19 décembre 2002.

6 – Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ABBATIALE D'ESSOMES. *Objet* : entreprendre toutes actions visant à la sauvegarde, à l'amélioration et à la mise en valeur de l'abbatiale Saint-Ferréol d'Essomes-sur-Marne. *Siège social* : mairie, 02400 Essomes-sur-Marne. *Date de la déclaration* : 20 décembre 2002.

7 – Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. LES TROUBADOURS EN SIX MOIS. *Objet* : développer des activités théâtrales avec animation d'ateliers pour enfants, jeunes et adultes ; créer ou reprendre des pièces, représentations sur place ou en tournées en France ou à l'étranger ; insérer ou réinsérer pour toute personne en difficulté, avec l'aide ou non d'intervenant professionnel qualifié. *Siège social* : mairie, 02400 Nogentel. *Date de la déclaration* : 24 décembre 2002.

Modifications

8 – Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. ASSOCIATION SOLIDARITE ET CULTURES. *Additif à l'objet* : mener des actions en faveur des pays en voie de développement en portant des projets sur le terrain ; mener des actions de solidarité, sur le plan local ou international en apportant à titre exceptionnel une aide matérielle ou financière à des personnes dont l'état présente un caractère urgent ou grave, ou toute autre situation exigeant une réelle solidarité, en apportant un soutien et une aide aux pays en voie de développement et en initiant, en portant ou en accompagnant des projets cibles, concrets et efficaces susceptibles de contribuer à un développement durable favorable à la population, dans le cadre d'une coopération décentralisée. *Siège social* : centre social La Rotonde, rue Robert-Lecart, 02400 Château-Thierry. *Date de la déclaration* : 11 décembre 2002.

9 – Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. CLUB D'EDUCATION CANINE DE GAUCHY. *Nouvel objet* : mettre en valeur les qualités de travail des chiens suivant les aptitudes de leur race ; pour ce faire, elle conseille ses adhérents dans l'éducation et le dressage de leurs chiens ; elle organise des concours et des épreuves de travail ; elle diffuse des informa-